

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 99

DE LYON

Vendredi 8 Avril 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DE 1^{er} A 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 20 lr.
Autres départements... 6 fr. 24 lr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 36 lr.

Le Rappel Républicain commencera prochainement la publication d'un feuilleton à la plume de l'un de nos meilleurs écrivains.

FAITS DU JOUR

De violents incidents se sont produits au congrès mixte des enseignants primaire et secondaire, à propos d'une adresse de félicitations à M. Combes.

Le bruit se confirme que M. Delassé rendrait visite au Pape pour pallier l'abstention de M. Loubet.

Les grèves du Nord touchent à leur fin. La reprise du travail est presque complète, le syndicat rouge abandonnant la lutte.

Une note officielle annonce la constitution prochaine de la commission d'enquête sur la marine. Cette commission, présidée par M. Pelletan, sera vice-présidée par MM. Clémenceau et Thomson.

Des dépêches de Séoul annoncent que les Japonais concentrent des troupes considérables à l'entrée du Yalou.

Hier a été exécutée à Lyon la circulaire de M. Vallé sur l'enlèvement des chrétiens.

OPINIONS

Crétinisme et Mullerie

Après les incidents de ces derniers jours, et quelque retenue qu'on éprouve à donner le relief de l'imprimé à certains vocables un peu vifs, mais d'un pittoresque sans équivalent, on est bien excusable d'écrire que la pauvre France est décidément tombée dans les mains d'un ministère de mufles et d'un parti de crétins.

Cela soulage déjà de traduire, par ces termes exacts, la pensée intime d'un chacun et de savoir qu'on ne sera contredit par personne.

Les mufles sont ceux qui, ayant, paraît-il (car on ne sait à quoi cela rime), à faire enlever les chrétiens des prisons de justice, ont choisi expressément le jour du Vendredi-Saint pour cette opération.

C'est sot, c'est maladroit, c'est malséant, c'est inutilement provocateur ; c'est un fait de malappris et de goujat ; en un mot, c'est mufle. De plus, c'est antisocial, antigouvernemental, beaucoup plus qu'antireligieux, et il n'est pas un homme politique digne de ce nom, pas un, dans quelque contrée que ce soit, même nègre, qui ne doive hausser les épaules de voir dans quelles triviales mains de pachas d'estaminet et de vizirs d'arrière-boutique sont ici tombées les fonctions ministérielles.

Telle est, en conscience et sans l'ombre d'une hésitation, l'opinion du libre esprit soussigné, sur les dernières saloperies du ministère Combes, à qui je ne l'envoie pas dire.

Quant aux crétins, ceux-là du moins sont notre joie. Ce sont les cerveaux éminents, et pour ainsi dire supérieurs, qui, sous prétexte de nous affranchir des dogmes religieux, en ont institué un de plus : le dogme du cochon obligatoire en regard du légume facultatif.

Ceux-là sont guettés par le vaudeville et par les comères de revues, comme l'ont été les gens du Bloc, photographiés et reproduits sur nos théâtres de gaucherie, au moment où le capitalisme maçonnique leur impose l'exercice à la prussienne.

On n'a jamais rien vu de plus ridicule et de moins philosophique que l'empifrement sacerdotal de ce concile oecuménique, qui a institué le dogme du jambonneau et la profession de foi... gras.

Le plus risible est que, tout le monde en est persuadé, si quelque congestion malencontreuse avait troublé sérieusement les viscères de ces nouveaux évêques, la bonne moitié d'entre eux se fût, en balbutiant des paternôtres, confessée avant de mourir, dans le rite accoutumé de 37 millions de Français.

Mais, à supposer même que cette ordinaire fin finale de presque tous les professionnels de la soi-disant librepensée ait été épargnée à ces apôtres protestataires, pourquoi diable ne vont-ils pas tout simplement consulter les hygiénistes sur les effets du gras en cette saison ?

Il faut avoir, en vérité, une cervelle de bœuf et l'intellect d'un suisse de cathédrale pour s'imaginer que les prescriptions de l'Eglise, en matière d'alimentation, procèdent d'autres raisons que de la raison même.

Le vrai motif est que les viandes,

toutes les viandes, sont fort peu comestibles dans les quelques semaines qui précèdent les fêtes pascales. Il n'en est pas une qui ne soit plus ou moins modifiée par les échauffements du rut et par l'évolution cellulaire du changement de saison. Le mouton notamment n'est pas mangeable.

L'Eglise, en bonne directrice de la société primitive légiférant sur les moindres détails, a codifié cette prescription d'hygiène alimentaire, exactement comme on a codifié la prescription de nettoyer le devant des portes, d'enlever les ordures et de déclarer certaines maladies.

L'Eglise ne pouvant mettre amendes ni prison, comme le fait la société civile, a mis les sanctions plus bénignes dont elle dispose. C'est-à-dire la satisfaction ou le chagrin que chaque créature peut être plus ou moins persuadée qu'elle causera à son créateur, à ses parents, à ses amis, à ses serviteurs, à sa famille, à ceux à qui elle doit soumission ou exemple. Elle appelle péché ce que la société civile appelle délit. Un péché véniel est une contravention ; un péché mortel est ce que la même société qualifie de crime capital.

On ne voit pas très bien où est la divergence décisive entre les deux législations, sinon que l'une, celle de l'Eglise, est facultative et respecte ainsi la liberté humaine ; tandis que l'autre, la civile, est d'ordre public obligatoire, armée de sanctions les plus souvent inhumaines, et qu'elle se soucie de la liberté individuelle à peu près comme d'une guigne.

Ce n'est pas seulement l'Eglise qui a codifié de la sorte les prescriptions hygiéniques les plus conformes aux données de la nature et de la science. Toutes les églises, toutes les religions ont fait de même. Il faut, comme Lafferre, n'avoir appris l'histoire qu'au lutrin de son arrondissement pour ignorer que la loi essentiellement religieuse de la circoncision a été imposée, comme un dogme intangible, pour remédier aux intimes malpropretés du peuple juif.

Les ablutions de la religion musulmane n'ont pas d'autre objet que d'obliger, par observance rituelle, les fidèles de l'Islam à se laver plusieurs fois par jour. C'est tout bêtement le tub anglais, douze cents ans avant Old England.

C'est pour les fidèles eux-mêmes que c'est organisé ainsi ; c'est pour leur bien, pour le progrès de leur être physique, gage assuré de leur progrès moral.

Qu'est-ce que cela peut faire à présent à Allah et à son Prophète que le pauvre Ali-ben-Mohammed, ou le non moins pauvre Mohammed-ben-Kouider se lave pieusement les pieds dans un ruisseau de sa montagne en se tournant vers le soleil couchant ? Ce n'est pas pour le Prophète assurément que le Coran a codifié ces choses utiles à l'humanité, c'est pour le pauvre Ali et pour le pauvre Mohammed.

Louis-Philippe, qui était philosophe à ses heures, a dit sur ces questions ce mot si juste : « Ce n'est pas Dieu qui a besoin de prières, ce sont les hommes. » Ce n'est pas Dieu non plus qui a besoin qu'on fasse maigre et quelquefois abstinence, c'est la carcasse même de l'incroyant comme du croyant.

L'Eglise n'a point innové. Elle a fait exactement comme les autres. Le protestantisme lui-même n'a point échappé à cette nécessité d'imprimer un caractère de rite religieux et de piétiste observance à de bienfaisantes règles de vie, telles que le repos dominical pour ses fidèles, utilisé seulement à des lectures dont les directeurs d'âmes attendent quelque bien.

Il est donc vraisemblable que si les insignes crétins du banquet gras persistent quelque temps dans leur insatiable, ils attraperont des maladies grotesques, dont la Sainte Eglise avait pris la précaution maternelle de les garantir *ad libitum*. On les verra traîner des bedaines avariées par la trichinose porcine, des dyspepsies, des pyroses stomacales, des gaz, des dilatations et des tumeurs flatulentes. Ils seront laids et insupportables à leurs voisins. Après avoir absorbé les doctrines de Homais, ils en seront réduits à avaler ses drogues, et à tuer ses bœufs multicolores, pendant que leurs femmes iront, comme devant, mettre des cierges de deux sous à la Sainte-Vierge, pour obtenir de sa gracieuse intercession la guérison de ces imbéciles.

D'autant plus que, si leur plaisir de faire du vendredi, qui fut l'antique jour de Vénus, le jour moderne du cochon, ils sont libres, personne ne songe à les en empêcher. C'est leur droit.

Seulement, quelle nécessité y a-t-il, dans une société policée, d'être inutilement impoli pour ses concitoyens, de céder sans cesse à la monomanie d'offenser ses voisins, de jeter des défis, de faire étalage de grossièreté et d'insolence ?

gner à vivre par l'exemple d'un manque absolu de savoir-vivre ?

Les mêmes crétins, qui font ici profession de blesser des rites respectables, n'oseraient point visiter une mosquée, sans y ôter leurs chaussures, de peur d'y recevoir à l'instant une bastonnade méritée. Et ce sont ceux-là, les mêmes, qui s'affublent de bizarres ferblanteries, comme des Indiens Pawnees, et, pour 54 francs de première mise, se souillent dans le nez avec une pipo des flammes de lycopode, pour se faire apercevoir la sublime lumière du troisième appartement, avant d'enjamber, selon le rituel, le cadavre d'Hiram et de reconstruire le temple de Salomon !

France de Rabelais, France de Montaigne, France de Molière, France de Voltaire, voilà ceux qui se disent tes héritiers !

Dis-leur de notre part qu'ils ne sont au total que crétinisme et muflerie.

Georges THIÉBAUD.

Notes Politiques

PATRON ET OUVRIER

C'est un drame poignant, comme d'ailleurs toutes les grandes luttes entre le capital et le travail, que celui des grèves du Nord. Drame poignant, non point pour le lecteur superficiel, qui jette un regard distrait à la rubrique des mouvements grévistes, non point pour le gai vivant, qui ignore l'art de gagner son pain, mais pour l'observateur, qui suit avec attention les efforts du prolétariat pour s'émanciper, pour arriver à plus de bien-être.

On a vite fait, dans un certain milieu, de condamner grèves et grévistes, en bloc. On ne se rend point compte de l'esprit de profonde justice de certains mouvements ouvriers. On ne rend point hommage à l'abnégation, au dévouement, à la discipline de ces masses qui se privent volontairement d'un salaire, pendant des semaines entières, pour faire aboutir une revendication, pour soutenir les réclamations de quelques collègues moins favorisés.

Si l'on a quelquefois pitié de ces pauvres égarés par des préceptes de troubles et pécheurs en eau trouble, on éprouve de la sympathie pour leurs égarements, tout en les condamnant.

Je vais me faire traiter de révolutionnaire si je dis que l'ouvrier doit avoir, aujourd'hui, avec l'application de la loi Millerand-Collard, le même salaire qu'auparavant.

On me répondra : l'ouvrier travaille moins longtemps, il fournit une somme moindre de travail, d'où la nécessité de diminuer son salaire.

Il faudrait d'abord prouver la diminution de la production, par suite de la diminution des heures de travail. On a des exemples où des ouvriers travaillant huit heures, fournissaient un meilleur travail que des ouvriers travaillant dix ou douze heures, pour l'excellente raison que pendant les dernières heures le corps est fatigué et l'effort presque nul.

Mais là n'est pas la question, qui est celle-ci : l'ouvrier n'est pas responsable de la loi Millerand-Collard ; il se peut qu'elle soit mal faite, qu'elle grave sérieusement les patrons, mais il ne faut pas que l'ouvrier soit seul à supporter, par une diminution de salaire, ses conséquences néfastes. Que chacun en prenne sa part, l'employeur comme l'employé.

C'est ce qu'ont compris les sept mille membres du syndicat indépendant de Lille et de Roubaix. Ils veulent aujourd'hui le salaire qu'ils avaient hier, estimant que ce n'est pas au pauvre diable qui gagne 4 fr. 50 par jour à payer les frais de la casse. Seulement, ils n'ont point fait comme les camarades du syndicat rouge ; ils n'ont pas déserté l'usine, ils soutiennent énergiquement leurs revendications en continuant à travailler. Ils triompheront ainsi plus sûrement des patrons que les naïfs qui écoutent bouche bée, dans les meetings, les excitations de quelques provocateurs politiques.

Le patron a parfois des charges écrasantes et l'ouvrier doit toucher un salaire raisonnable en rapport avec son travail ; il faut concilier les intérêts légitimes de l'un et de l'autre. Ce n'est pas en s'envoyant mutuellement faire pendre qu'on y arrive. — Camille Dujou.

INFORMATIONS

Paris, 7 avril.
UN ÉMULE DU CAPORAL-BOTTIER. — Un commandant de compagnie du 2^e d'infanterie à Montluçon, le capitaine Muyard, vient de désigner à la bienveillance du caporal-bottier de Clermont — capitaine et caporal sont du même corps d'armée — par une action qui mérite d'être signalée et de passer à la postérité.

Le dit Muyard, le jour du Vendredi-Saint, réunit les soldats de sa compagnie, délicate attention, pour leur demander quels étaient ceux qui voulaient manger de la viande.

La demande ayant été suivie d'un profond silence, le camarade du caporal-bottier s'écria : « Donnez votre nom au sergent-major et on vous servira de la viande. »

Après un nouveau silence, le capitaine se retira.

En attendant d'être promu chef de bataillon, Muyard ne peut manquer d'être nommé vénérable de la Loge de « Coeurs avertis » réunis, dont l'action est si puissante au ministère de la guerre.

Ce blocard, ne ferait-il pas mieux d'apprendre ses réclama-

LA TARTUFERIE DE M. COMBES. — A la réunion du comité républicain de Pons, M. Combes a dit qu'en faisant voter la loi contre les congrégations, il n'a jamais eu pour but d'attenter à la religion. « La congrégation est, dit-il, une association absolument distincte de la religion. Il est nécessaire que ceux chargés d'indiquer les principes de celle-ci ne fassent aucune incursion dans le domaine de la politique, ce qui arrive trop fréquemment. » Voilà la tartuferie du personnage.

M. TISSIER QUITTERAIT LE MINISTÈRE DE LA MARINE. — La Liberté confirme que M. Tissier, chef de cabinet de M. Pelletan, va quitter le ministère de la marine pour gouverner une colonie qui n'est pas encore désignée.

LE JOURNAL DE M. JAURÈS. — Aux renseignements que nous avons déjà donnés sur le journal que va publier M. Jaurès, nous pouvons ajouter les détails complémentaires que voici.

Le titre définitivement choisi semble devoir être l'Humanité. La date du lancement est fixée au 15 de ce mois. Nous avons donné le nom des principaux rédacteurs politiques.

Ajoutons que parmi les collaborateurs, figurent MM. Daniel Halévy, Jules Renard, et l'humoriste Tristan Bernard.

Le service des informations sera particulièrement soigné ; chaque numéro contiendra un lettre de l'étranger, due à un correspondant d'une compétence indiscutable. M. de Pressensé y veillera lui-même.

LE BANQUET DE LAON

Le banquet d'un garde-chiourme

Paris, 7 avril.

Ce pauvre banquet de Laon où M. Combes, un couteau à fromage à la main, doit pourfendre M. Doumer ! manque décidément de prestige.

En effet, jusqu'ici, les invités de marque ont l'air de faire défaut. Sur quatre sénateurs, aucun ne sera présent ; sur huit députés, on n'en compte jusqu'ici que deux, MM. Morlot et Magnaudie, qui ont accepté l'invitation ; enfin, sur trente-sept conseillers généraux, trente et un ont trouvé d'excellentes excuses pour rester chez eux. Quant aux conseillers municipaux de Laon, ils ne veulent rien savoir ; aucun d'eux n'a donné signe de vie.

La population honnête de l'Aisne est, d'ailleurs, profondément écœurée des procédés du chef du gouvernement, qui fait faire dans le département une enquête par des agents de la Sûreté générale sur la situation électorale de M. Doumer et de ses amis. Au dernier moment, pour paraître les huit cents couverts, on devra encourager les convives volontaires avec quelques gratifications.

L'histoire de ce banquet est, d'ailleurs, des plus divertissantes et mérite d'être contée.

Le journal ministériel de Château-Thierry, était rédigé, il n'y a pas bien longtemps, par un nommé Durozey. Ce Durozey avait une ambition louable : abandonner sa profession pour un emploi gouvernemental, troquer sa plume pour les clefs de gardien de prison. Les blocards se découvrent tout à coup des vocations bizarres !

M. Durozey, après mille démarches auprès des députés du département, se tourna vers M. Vallé et l'idée lui vint de lui offrir un banquet dans une des principales villes de l'Aisne ; mais un banquet à propos de quoi ?

L'aspirant garde-chiourme fonda alors la Fédération républicaine de l'Aisne, dont il fut le seul membre et, par conséquent, le président. A ce titre, il invita le président du Conseil avec le garde des sceaux et organisa les agapes fraternelles de dimanche prochain.

Quant tout fut décidé, M. Combes crut devoir immédiatement récompenser tant de dévouement. M. Durozey fut nommé directeur de la prison de l'île de Ré.

C'est donc, dimanche prochain, le promoteur du banquet, le porte-clefs de l'île de Ré qui fera les honneurs de la ville de Laon au président du Conseil et qui ouvrira la série des discours au banquet qu'il imagine pour devenir directeur de la prison...

CHEZ LES UNIVERSITAIRES

Au congrès mixte de l'enseignement primaire et secondaire. — A propos d'une adresse à M. Combes. — Les protestations. — Violent tumulte. — Vingt-six protestataires.

Paris, 7 avril.

Le congrès mixte de l'enseignement primaire et secondaire s'est ouvert ce matin au collège de France, sous la présidence de M. Morel, professeur au lycée Lakanal.

Les Amicales d'instituteurs ont envoyé à ce congrès 494 délégués, et les Associations de professeurs de l'enseignement secondaire 75 délégués.

Après une discussion très vive, le congrès a repoussé une motion déposée par M. Gustave Téry, tendant à charger une commission spéciale d'étudier la question générale et préjudiciable de l'unification des enseignements primaire et secondaire, question qui domine toutes les autres et notamment celles qui sont inscrites à l'ordre du jour provisoire du présent congrès.

La motion demandait que le rapport de cette commission soit discuté avant tous les autres. L'ordre du jour fut maintenu.

La séance allait être levée, lorsque le président de la fédération des amicales d'instituteurs a donné lecture d'une adresse de félicitations à M. Combes et a demandé au congrès de la voter. Une partie des assistants accueillit cette proposition par des applaudissements frénétiques, d'autres protestèrent.

M. Camerlynck, professeur au lycée de Nancy, déclara que personnellement il approuvait vivement l'attitude de M. Combes, mais qu'il estimait que le Congrès devait s'abstenir de faire de la politique. Tout ce qui lui est permis, c'est d'envoyer une adresse au chef de l'Etat, M. Loubet.

Au milieu d'un vacarme invraisemblable, quelqu'un essaya de démontrer que « des fonctionnaires n'ont pas à apprécier la conduite des ministres ».

Tous les assistants, y compris les dames, sont debout sur les bancs et gesticulent. Des altercations très vives se produisent entre voisins.

M. Boudhors, qui est de ceux qui estiment que le congrès doit éviter de faire de la politique, pose la question préalable. Mais, pour arriver à se mettre d'accord sur le sens de cette expression : « question préalable », on discute, on se querelle une demi-heure durant.

A midi, on finit par adopter une adresse au président de la République et des félicitations au président du Conseil. Vingt-six mains se sont levées à la contre-épreuve.

En quittant la salle, des professeurs de l'enseignement secondaire manifestèrent l'intention de se retirer du congrès. Six membres de l'enseignement secondaire ont, ce matin, quitté la salle de séance du Congrès mixte de l'enseignement, à la suite de l'adresse de félicitations votée à M. Combes.

Les professeurs de l'enseignement secondaire qui ont un autre congrès à l'Ecole de Droit, ont soulé à la séance de l'après-midi un nouvel incident qui leur a permis de se séparer du congrès mixte.

Etant en minorité, 75 contre 175, de l'enseignement primaire ils ont proposé que leurs votes fussent distincts de ceux des membres de l'enseignement primaire. Cette motion ayant été repoussée, une scission s'est produite.

Le congrès a continué néanmoins ses travaux en présence des membres de l'enseignement primaire et d'un très petit nombre de membres de l'enseignement secondaire. Le congrès a alors discuté des questions de l'ordre du jour. Il a voté la nécessité de l'enseignement post-scolaire et l'obligation des cours d'adolescents, jusqu'à 15 ans.

Ce soir, les congressistes seront reçus par la Ligue de l'enseignement et par les Amicales du département de la Seine.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

La Commission extraparlamentaire. — Sa composition.

Paris, 7 avril.

Le président du Conseil est rentré ce matin à Paris, de retour de Pons, où il avait été passer quelques jours. Il a reçu immédiatement, au ministère de l'Intérieur, M. Pelletan, avec lequel il s'est entretenu de la composition de la commission d'enquête extraparlamentaire de la marine.

La composition de cette commission sera définitivement arrêtée ce soir, au plus tard demain.

Doivent dès à présent faire partie de cette commission : les députés qui ont plus particulièrement présenté des critiques à l'adresse de l'administration de la marine, c'est-à-dire MM. Doumer, Lockroy, Chauvet, de Lanessan. Les anciens rapporteurs du budget de la marine à la Chambre et au Sénat : MM. Cuviniot, Barbey, Thomson, Messimy, Honoré Leygues, etc.

Citons encore, parmi les membres de la commission, les cinq signataires de l'ordre du jour de confiance voté par la Chambre : MM. Etienne, Sarrien, Berthelette, Jaurès et Bienvenu-Martin ; Clémenceau, Jaurès, Ferrero, Carnaud, Le Bail, Mauguin, Armez, etc.

La commission aura deux vice-présidents : M. Clémenceau, représentant l'élément sénatorial, et M. Thomson pour la Chambre des députés.

M. Pelletan présidera, la semaine prochaine, la séance d'ouverture de la commission. Il laissera aux deux vice-présidents le soin de présider les séances suivantes et de diriger les travaux de la commission. Le ministre compte, en effet, partir presque aussitôt pour Oran et Bizerte, afin d'inspecter les travaux de défense de cette partie de la côte.

HIER ET AUJOURD'HUI

Paris, 7 avril.

Il s'agit encore de M. Combes. Un journal parisien publie sur le « petit père » quelques détails de vie non point inédits, certes, mais fort piquants.

Sept villes, dit-il, se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. M. Combes ne voit aucun pays se vanter d'avoir abrité son enfance.

Jusqu'ici, néanmoins, tous les biographes s'accordaient à dire que l'ex-abbé était né à Pons (Charente-Inférieure). Or, rectifions l'histoire : c'est là une erreur, et seule, la petite ville de Roquecourbe (Tarn), qui s'en garde bien, pourrait réclamer le triste privilège d'avoir vu naître le petit père Combes.

Le dictateur ne vint dans la Charente inférieure que pour occuper un emploi de professeur au collège clérical de Pons. A ce titre, il émerveilla la jeunesse catholique par sa piété, il avait quarante ans lorsqu'il faisait l'admiration de ses élèves par son assiduité à la sainte table. Il avait dépassé la cinquantaine lorsqu'il remplit encore dans cette ville les fonctions de chef d'état-major politique du comte Anatole Lemercier, catholique comme M. Keller, son ami.

Ce ne fut guère qu'après la mort de ce riche industriel homme et alors qu'il ne sentait ses convictions étayées par aucune rémunération sérieuse que M. Combes déploya la bannière anticléricalité.

Cette vie en partie double est tout à fait édifiante. Il était nécessaire, pour les historiens et les fanatiques admirateurs du président du conseil, qu'elle fût mise au point. On conçoit, dès lors, sans aucune peine, tous les blocards qui foulaient aux pieds l'idée de patrie soient des combistes forcés.

Les personnes qui ont souscrit un abonnement à *Rappel Républicain*, sans nous en envoyer le montant, sont instamment priées, dans le but de nous éviter des déplacements ou des frais de recouvrements onéreux, de passer à nos bureaux pour le règlement, ou de nous envoyer le montant de leur souscription par mandat-poste, si elles ne résident pas à Lyon.

La Guerre Russo-Japonaise

A L'EMBOUCHURE DU YALOU
Les Japonais se concentrent à l'embouchure du Yalou. — Dépêches de Séoul et de Tokio. — Tout est calme à Vladivostok. — Autour de Port-Arthur. — Dépêches d'ici.

Les Japonais à l'embouchure du Yalou

Paris, 7 avril.

Plusieurs dépêches annoncent que les Japonais concentrent de grandes forces à l'embouchure du Yalou. C'est là une nouvelle importante, faisant présager bientôt une grande bataille.

Voici ces dépêches dans l'ordre où elles nous parviennent :

Séoul, 7 avril.

Un missionnaire américain, revenant du nord de la Corée, rapporte que 40 transports étaient au large de Hai-Djou, à 50 milles au nord de Chemulpo. Ces navires ont probablement à bord deux divisions de la deuxième armée japonaise destinée à être débarquée à Yon-Gam-Po.

Une dépêche de Séoul annonce que des vapeurs japonais, portant des approvisionnements, ont pénétré sans incident dans l'estuaire du Yalou et ont déchargé leur cargaison sur divers points de la rive coréenne du Yalou.

Tokio, 7 avril.

On présume ici que le mouvement à l'embouchure et sur la rive coréenne du Yalou, annoncé de Séoul, est couvert par des canonnières. Suivant des dépêches de Corée, des détachements japonais gardent les mines américaines d'Ousan et les mines anglaises de Gwendoline.

Le Mikado a reçu en audience privée les trois officiers anglais qui doivent accompagner l'armée japonaise.

Saint-Petersbourg, 7 avril.

Les dernières dépêches signalent que la concentration des Japonais sur la rive gauche du Yalou continue sans obstacle. Jusqu'à présent, les Japonais n'ont débarqué en Corée que quatre divisions complètes, soit au total 80,000 combattants.

A Port-Arthur, tout est calme, on ne signale aucun incident. La brigade du général Mitchencko a repassé le Yalou et est rentrée en Mandchourie.

Un officier de l'état-major de la marine, commentant les derniers télégrammes officiels du général Kouropatkine, a fait les déclarations suivantes :

D'après ces dépêches, les Japonais ont l'intention de reprendre leur plan primitif. Ils s'avancent vers le Yalou, qu'ils franchiront certainement. Si un grand combat est livré, c'est que la concentration russe est terminée ; dans ce cas, les Japonais accablés de fleuves risqueront une défaite terrible, surtout si forment une seule armée d'invasion dans la région du Yalou, sans envoyer de corps expéditionnaire vers New-Chwang ou Vladivostok.

Nous ne craignons pas alors de réunir nos forces en dégainant ces points, dont nous ne risquerons pas de compromettre la sécurité. En agissant ainsi, si les Japonais ne tentent pas un nouveau bombardement de Vladivostok, c'est qu'ils ont, se rendant compte que les conditions exceptionnelles des défenses naturelles et les aménagements que nous avons pu préparer de longue date, rendent presque impossible de franchir la Corée d'Or. Notre flotte est, toujours dans le port, on croise le long des côtes. Le port est miné et le corps d'armée du général Linvitch, qui est considérable, appuie la défense de Vladivostok.

Toutes les dispositions sont prises sur mer et sur terre pour repousser les Japonais s'ils pensaient à profiter des fêtes religieuses de Pâques pour risquer une attaque ; c'est ainsi que les heures des services religieux ont été changées, afin que chacun puisse être à son poste pendant la nuit.

LES FORCES NAVALES JAPONAISES

Séoul, 7 avril.

Les navires japonais sont répartis en sept escadres. Quatre escadres surveillent Port-Arthur, la cinquième les côtes coréennes et les sixième et septième croisent entre Vladivostok et le nord du Japon. La seconde flotte, envoyée à Vladivostok, est de retour à Port-Arthur.

Les nouveaux croiseurs *Nishin* et *Katsuya* seraient avec la cinquième escadre. La flotte japonaise n'a subi jusqu'ici que peu d'avaries ; seuls le *Yoshino* et le *Yoshino* ont été endommagés, mais ces navires sont réparés et ont rejoint la flotte. En outre, deux torpilleurs japonais ont reçu de graves avaries, mais ce sont là les seules pertes.

Les Japonais s'attendent à être envoyés d'ici quelques jours à Port-Arthur et ils comptent s'emparer sous peu de la place. Plusieurs forts ont été mis hors de combat et ils pensent que les autres le seront bientôt.

Suivant une information de Tokio, trois navires de guerre japonais ont été endommagés au cours des engagements contre Port-Arthur. Un cuirassé d'escadre, un croiseur protégé et une mouche d'escadre ont repris la mer, leurs réparations terminées. Le cuirassé d'escadre a été allégé d'un de ses canons de tourelle, dont on n'a pu préparer assez rapidement le mécanisme.

LA VIE LYONNAISE

L'Enlèvement des Christis

A LYON ET DANS LA RÉGION

Les ordres seclaires et imbéciles du procureur Combes ont été exécutés hier au Palais de justice de Lyon.

A deux heures de l'après-midi, un architecte de l'administration départementale, accompagné d'ouvriers peintre-plâtriers, pénétrait dans la salle d'audience du Tribunal de commerce et faisait disparaître du prétoire, le Christ peint à fresque.

Cet emblème n'est qu'une croix au filigrane doré, tracé sur une tenture de coloris neutre.

Pour exécuter cet intéressant travail et pour éviter tout importun, on avait prudemment fermé les portes de la salle d'audience donnant sur la galerie.

Toujours sans bruit, et comme en cachette, il fut procédé à l'enlèvement des croix qui se trouvaient dans les cabinets des juges d'instruction.

Les ouvriers descendirent ensuite le grand tableau de la Cour d'assises, œuvre remarquable et saisissante.

Il en fut de même pour toutes les chambres du Tribunal.

Notons que le Christ de la 1^{re} chambre était un don de l'Etat et représentait la copie d'une œuvre de maître.

Dans les justices de paix des différents cantons de Lyon, ce travail sera effectué incessamment.

Des dépêches de nos correspondants nous informent que l'enlèvement des emblèmes religieux des tribunaux a été effectué dans notre région.

Aucun incident important ne s'est produit.

Nantua, un patron charpentier, requis de prêter son concours pour cette triste opération, a refusé courageusement et dignement.

Voici donc l'œuvre des Loges accomplie. La Justice humaine a fait hier un grand pas.

La grande et troublante image, impressionnante-toujours, même pour les plus sceptiques, ne planera plus désormais au-dessus des hommes chargés de la lourde et parfois terrible mission de juger leurs semblables.

La douloureuse et éternelle figure de souffrance et de pardon, ne donnera plus dorénavant aux décisions de la justice cette solennité quasi religieuse, qui force le respect et sans laquelle les sentences des hommes, fussent-ils vêtus de robes rouges, ne semblent que des sentences d'hommes.

Les Homais de tous acabit et les mastroquets de la Pensée Libre, triomphent :

« C'est nous qui « sont » les maîtres »

L. B.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

Salon de 1904

IV. — LA PEINTURE. — SALLE VI

(Suite)

Nous arrivons au panneau dont Médard est le centre.

Voici un maître, Albert Maignan, qu'on salue au passage, comme dans Faust. Il a envoyé au salon de Lyon deux excellentes études de *Saint-Marc*, à Venise (334-335), d'une architecture grandiose, d'un coloris sévère, que nous recommandons aux jeunes. Puis, de Médard, un *Effet de neige* (354) sincère, où la nature en deuil semble dormir sous un ciel tourmenté, œuvre robuste. Mais d'après est là, qui nous repose de ce froid d'hiver, avec son *Grand-père* (144), charmant intérieur de ferme, qui réunit la famille dans un habile clair obscur, composition amusante, contraste heureux avec cette *Parure* (145), qui lui fait pendant et nous présente trois enfants, au dessin serré, à l'expression juste, au coloris sobre, à la pose très naturelle, excellente toile, qui empêche tandis que charme le *Repos*, de Mlle Boyer-Lapierre, avec son académie aux jolies chairs, souples et nacrées, s'élevant dans un fond d'or.

Bon aussi, le *Retour au bercail* (141), de Dambeza, un maître, nerveux effet du soir, plein de poésie ; et cet autre *Grand-père* (53) — que d'ancêtres dans ce coin de salon ! — J.-F. Bernard, de Grenoble, nous montrant une scène amusante, où bébé joue avec la bague grise de l'homme, la joie des désertés et des humbles, dans une note gaie, lumineuse.

Certes, Deully est un maître parisien ; nul n'en doute. Mais il a choisi cette année un sujet bien connu, la femme coupant les ailes à l'amour ; déjà, si je ne me trompe, nous avions trouvé pareils ciseaux sous le pinceau du regrette J.-B. Poncet ; là, il est vrai, la fraîcheur du coloris prête à l'académie bien modelée toute sa grâce.

Passons au panneau de Perrachon I De la sorte, on ne peut s'égayer.

Voici d'abord, de Paupion, une grande scène militaire, la *Prise d'un drapeau allemand* (341), d'un *Lyon* (331), beaucoup de mouvement assurément dans cette toile, des groupes bien étudiés ; mais il semble que l'air y manque ; ça ne nous empêche pas ; guère mieux que le *Reposoir* (380), du même artiste, qui nous avait habillé à mieux. Tout au bas, un intérieur de *Saint-Étienne-du-Mont* (320), de Lévy, belle décoration, coloris vigoureux, architecture serrée ; puis deux œuvres d'un maître animalier, de Pezant, les *Boeufs* (330-337), qu'on n'a qu'à admirer sans en dire plus.

Mlle Garcin, n'est pas moins en ligne, avec sa jeune et jolie femme lisant dans le calme de la nuit, sous la lumière tamisée de la lampe. Toute autre est la facture de cette *Vielle Matelotte* (473), ridée comme une reinette, aux traits vigoureux, aux rides saillantes, à la figure expressive, que M. Tattégren nous envoie de Picardie ; Picardie ? soit ; elle est de tous pays. En face, la toile de Mme Durand-Duchez, *En pose, grand-mère* (198), scène amusante, bien éclairée, avec de jolis accessoires ; la pose du gamin devant la toile est bonne ; la figure du grand-mère semble bien sévère ; sans doute se méfie-t-elle de la ressemblance ; très agréable, la *Liseuse* (499), de la même artiste, que je retrouve plus loin.

Au-dessus des portes, voici les gracieux *Christanthèmes* (333), de Mme Moulin-Dumas ; comme ce *Célin d'été* (35), de Bruard, qui nous montre une jolie tête

de modèle près de cuivre rutilants : un beau *Paysage* (485), humide de rosée, clairière enveloppée de poésie, de Mme Ducoin, qui a plus loin un gracieux *Portrait de Mlle H. D.* (189) ; enfin une *Mariée* (135) bien dessinée, avec beaucoup de mouvement dans le port, par M. Curleu, qui semble avoir oublié d'y semer la lumière.

C'est maintenant le tour du panneau de Roybet, qu'avais-je l'œuvre puissante d'Hodder, *L'Eglise de Jérusalem à Bruges* (277), avec ses béguines en prière sous la lumière fauve des vitraux, toile de maître ; de Darrion, son *Personnage* (149), scène amusante, nous montrant un suisse d'église dont l'enfant de chœur achève la toilette, fraîche composition.

Mais, au-dessous, quelle facture puissante dans cette toile qui ne voudrait être qu'une esquisse et qui est un pur chef-d'œuvre, la *Leçon de danse* (10), d'Avy !

Cette ravissante fantaisie s'impose par son envolée et sa recherche ; les poses des deux danseurs, le premier plan, souples dans cette lumière qui les enveloppe, sont tout un poème ; une des meilleures choses du salon, sans prétention pourtant.

Truchet, un pur parisien et un artiste consacré, procède tout autrement et obtient lui aussi de merveilleux effets, avec son habileté, son adresse, son faire bien personnel, son coloris rutilant qui éclat dans la *Rafale* (499), et dans le *Pont Royal* (498), deux amusants coins de vie parisienne.

L'Effet du soir (197), calme, reposant, de Dillou, nous conduit aux deux toiles de Joanny, qu'on ne peut qu'admirer : *Scène de nuit* (239), *Tentation* (290) et qu'il faut baptiser : Avant ; après ! L'amour murmure des paroles chatouilleuses à Porcelle d'une gracieuse académie que nous retrouvons plus loin au saut du lit, tandis que l'amour malin sourit sous les dentelles ; deux genres Watteau, gracieux, d'un joli coloris, aux chairs souples qui cachent un peu de faiblesse dans le dessin. Vous connaissez le talent spécial de A. Goepp ? Sa *Soie de Jersey* (338) est prête à une vague bien mouvementée, aux écumes argentées ; puis les *Roques de Gournay* (483), paysage sévère, de Ducaruge ; et de Mlle Dufère, la *Sorcière* (215), académie de l'augustin, trop fraîche pour pouvoir expliquer tous ces accessoires et qu'on prendrait plutôt pour une jolie demi-mondaine, sans gêne, consultant ses cartes, à son petit lever ; la *Fantaisie blonde* (458), de Joanny Sarrazin, réunit bien toutes les qualités du maître synthétisant son talent de portraitiste et de coloriste, avec ses épaules nacrées et ses reflets de soleil se jouant dans la chevelure blonde.

Voici des *Prunelles échantées* (129), de Eugène Claude, un spécialiste dans ce genre ; un petit paysage très frais de Japy, *Bords de Rivière* (287) ; une *Merveilleuse* (489), un peu terne, du maître Henri Tenré ; d'Albertin, une *Cour de ferme* (6) en Isère, pleine de charme et de lumière ; de Mme Toudouze, la femme d'un maître que nous rencontrerons plus loin, *Fille fleur* (426), œuvre lumineuse, pleine de coloris ; de Brio, d'audace, *Une jeune Mauresque à la fontaine* (76), amusant petit sujet de A. Bonny, avoisine la *Superbia* (430), de Tony Tollet, heureux pendant à sa *Vautour*, de l'an dernier, d'un coloris prodigieux et d'un dessin serré, œuvre de premier ordre ; nous retrouverons, du reste, plus loin, ce maître.

Voici le *Retour du marché*, d'Alger (250), de Girardet, un spécialiste des scènes orientales, où le coloris et la lumière se partagent tout le charme du sujet ; puis d'une inconnue, *La nature morte*, *Bibels* (163), de de Guillein.

Un paysage sévère, solide, bien étudié (296), *A la Tour de Salvagny*, de Jourdan, un de nos excellents peintres ; un gracieux plein-air *Pour des Amis* (319), d'Elie Laurent, qui nous montre, dans une lumière assez singulière, une fraîche jeune fille cueillant à la treille le raisin d'or terminant notre promenade dans la salle VI. Avons-nous oublié une bonne toile ? Nous ne le pensons pas. Qu'on nous en excuse !

Francdoulaire.

LA BANQUE CENTRALE

de Crédit Mobilier et Industriel

La succursale de Lyon. — L'épargne lyonnaise

Le *Rappel* Républicain signalait hier, avec détails, la déconvenue de la Banque centrale de Crédit mobilier et industriel, et l'arrestation à Paris de ses trois fondateurs, dont l'un, croyons-nous, serait originaire de Villefranche (Rhône). On sait quel genre de placements assez louches formait la base de ses opérations ; il s'agissait de faire avaler par les bons gogos les actions hypothécaires et non hypothéquées des charbonnages des Alpes, des mines de soufre de Melin, des plombs argentifères de Styrie, des anthracites de Regny, des charbonnages de Melincourt, etc., peut-être aussi du radium de la Lune, car il est rare qu'on ne trouve pas des naïfs qui aient à vendre quelques bons bas de laine chez Tricocle et Cocolat.

La Banque Centrale avait, à Lyon, une succursale, rue Bal d'Argent, 45, aussi qu'à Marseille, à Bordeaux, à Londres peut-être, comme cette maison de banque qui se respecte, vaste maison, maison paraissant sérieuse puisqu'elle ne craignait pas le voisinage et le contact des banques les plus solides de Lyon.

Hier matin, à la nouvelle de la débacle de Paris, son directeur, M. G..., habitant rue Bugeaud, congédiait le personnel et fermait les portes de la succursale.

Nous avons demandé à M. Patut, qui remplace en ce moment M. le procureur de la République absent, s'il avait eu à intervenir.

M. le substitut n'avait encore reçu de Paris aucune commission rogatoire.

La Banque s'était donc spontanément fermée.

Nous avons alors questionné un de nos financiers les plus sérieux et les mieux renseignés.

« Non, nous dit-il, l'épargne lyonnaise n'a pas été touchée par la débacle de la Banque Centrale. Elle a été trop échaudée par ses longs succès, elle se fût sifflée aux boniments d'une agence parisienne et à ses papiers plus ou moins armés. Lyon est devenu très prudent, et je suis sûr que ces fameuses actions fantastiques à dividendes fabuleux, n'ont pas pu trouver preneurs ici, que les mines de Gruyère, l'or de l'eau-de-vie de l'antiquité, ou les tramways de la lune. On est revenu, chez nous, à l'ancien bon sens, de ces placements hasardeux et on ne s'y risque plus. Crovez bien que la place de Lyon n'a

été au Japon, a été de nouveau nommé à ce poste.

La légation japonaise dit que trois négociants japonais ont été tués au cours des troubles du Tchong-Tchong-Do. On rapporte que des soldats corens licenciés coopèrent avec les Tonghaks dans le voisinage de Ping-Yang.

LA SITUATION A VLADIVOSTOK

Saint-Petersbourg, 7 avril.

Le général Voronetz, commandant la place de Vladivostok, annonce que dans la ville tout est calme et qu'aucun changement n'est produit depuis la dernière apparition de l'escadre japonaise.

La fonte des glaces autour du port est accomplie. L'état sanitaire de la garnison, des équipages et de la population est excellent. Les habitants de la ville ont repris leur vie habituelle. Les Chinois qui ont quitté Vladivostok après le bombardement, sont revenus et ont repris leurs occupations.

Le comte Bobrinsky, délégué de la Croix-Rouge, vient d'organiser ici un grand dépôt sanitaire pour l'arrière-garde de l'armée.

A Vifolsk, un grand hôpital sera ouvert incessamment par les soins du prince Vassilichkoff.

La division des croiseurs opère au large. Ses mouvements sont tenus secrets.

LA PASSE DE PORT-ARTHUR

Londres, 7 avril.

D'après une dépêche de Tien-Tsin, 7 avril, d'origine anglaise, l'amiral Togo aurait appris, par des espions de Port-Arthur, que l'entrée de la passe n'a pas plus de 120 pieds de largeur, au point le plus étroit.

Les navires japonais coulés sont très bien placés. Il serait très difficile de les retirer.

LES COSAQUES

Tout l'intérêt de la campagne est en ce moment concentré sur les opérations des cosaques du général Mitchenko.

D'où viennent, comment se recrutent, et comment combattent les cosaques de l'Extrême-Orient ? Les premiers qui portèrent ce nom opérèrent sur le Dniéper, le Volga et le Don et leurs rivaux, étant à la fois pêcheurs paisibles et pillards redoutables. On les trouve à toutes les pages de l'histoire russe, ils sont tantôt de fidèles soutiens du trône et tantôt de terribles rebelles.

Lorsque Pierre le Grand monta sur le trône, ils gardèrent la frontière contre les invasions tartares, puis pénétrèrent en Sibérie, où ils formèrent la garde avancée de l'empire russe contre les Kirghises et les Kalmouks. Aussi longtemps qu'ils demeurèrent à la frontière et en état de guerre perpétuel, ils conservèrent leurs belles qualités. Les noms de Mazepa et de Plafis se rattachent à cette période héroïque ; mais du jour où les cosaques furent confinés dans leurs territoires, au nord-est de la mer Noire, ils devinrent sédentaires, se confondirent avec le reste de la population et perdirent de leurs aptitudes à la guerre.

Le premier principe du service militaire des cosaques fut toujours qu'en échange d'une concession de terre et d'une exemption de taxe, ils répondraient au premier appel en fournissant leur cheval et leur équipement. Cette situation s'est depuis modifiée, beaucoup d'entre eux étant trop pauvres pour subvenir à ces frais.

Ce fut en 1875 que cette méthode de recrutement fut changée. Les cosaques furent enrégimentés, mêlés au reste de la cavalerie russe et leur liberté d'allure en temps de guerre fut supprimée. Certains experts militaires ont jugé que c'était là une erreur, leur mépris des tactiques classiques ayant toujours fait leur force, grâce à leur impétuosité. Les généraux de Napoléon en ont d'ailleurs témoigné.

Les *voïsko* de cosaques possèdent de grandes étendues de territoire, dont les deux tiers sont en communauté. L'autre tiers appartient à la noblesse cosaque ou est entre les mains de paysans non cosaques. Les territoires du Don, Kuban, Terek, Oural et Orenbourg sont assez compactes, tandis que ceux de Sibérie, du Transbaïkal, de l'Amour et de l'Oussouri sont de longues bandes de terrain qui correspondent aux lignes de frontières qui étaient jadis confiées à la garde des cosaques.

Les *voïsko* de l'est ont été constamment en lutte avec les Asiatiques et n'ont pas d'expérience de la guerre régulière. Ceux de l'Extrême-Orient ont été renforcés par des contingents provenant des territoires du Transbaïkal, tatars, ceux de l'Oussouri ont reçu des troupes du Don qui ont été transportées par des bateaux de la flotte volontaire russe.

Les cinq *voïsko* qui sont le plus immédiatement engagés dans la guerre actuelle sont ceux de Sibérie, de Semiretchinsk, du Transbaïkal, de l'Amour et de l'Oussouri.

Le total de leur population peut être évalué à 750,000, sur lesquels il faut compter 150,000 hommes proprement cosaques.

La force de ces cinq tribus est de 20 à 25,000 chevaux, mais, dans ce nombre, les cosaques de l'Amour et de l'Oussouri ne comptent que pour peu. Le total des cinq tribus sur le pied de guerre, en admettant que l'on appelle sous les drapeaux toutes les classes disponibles, est de 60,000 hommes, sur lesquels les *voïsko* de l'Oussouri et de l'Amour n'en fournissent que 5,000.

LA FRANCE ET LE VATICAN

M. DELCASSÉ AU VATICAN

Paris, 7 avril.

Le *Figaro* confirme la nouvelle des démarches faites par M. Delcassé pour obtenir une audience du Pape.

Nous tenons, dit le *Figaro*, de source des plus autorisées, qu'un intérêt député de droite très connu pour sa compétence dans les questions de politique extérieure, et qui entretient les relations les plus cordiales avec M. Delcassé, vient de faire une démarche auprès du Pape pour obtenir l'audience désirée par le ministre des affaires étrangères.

Le député dont il s'agit serait M. Denys Cochin. J'acquiesce l'information prêté à M. Denys Cochin n'a pas été démentie, et nous avons des raisons pour le croire exacte. Elle ne sera démentie que si l'audience est refusée.

A PROPOS DE LA REMONTRANCE DE LA FRANCE AU SAINT-SIÈGE

Rome, 7 avril.

Un haut personnage ecclésiastique, en relations avec le Vatican, a envoyé à une notabilité politique française des détails sur l'entretien qu'il eut hier entre M. Merry del Val, secrétaire d'Etat, et M. Nisard, à l'occasion de la remise de la protestation de M. Delcassé contre le discours de Pie X.

Il n'y a pas eu de note écrite, déclare ce haut personnage, l'ambassadeur français s'est borné à faire verbalement au secrétaire d'Etat quelques observations concises sous une forme très modérée, très courtoise.

« — Je dois vous déclarer, Eminence, a dit M. Nisard, que le dernier discours du Saint-

Père a produit une pénible impression dans les sphères politiques françaises.

« Cependant, a répondu le cardinal, l'acte était inévitable, après toutes les atteintes portées ces derniers temps aux droits de l'Eglise de France !

« — Nous ne pouvons tolérer que le Saint-Siège s'ingère dans la politique intérieure de France et la législation de l'Etat républicain.

« Cette ingérence n'existe pas. Est-ce que le Saint-Père a parlé, dans son discours, de la marine, des finances ou des autres questions de ce genre. Il ne s'est occupé que des choses qui touchent de près à l'Eglise et à la Papauté.

« — Mais le Concordat n'autorise pas le Saint-Siège à protester publiquement contre un acte légal du gouvernement républicain ?

« — Le Concordat, Excellence, ne doit être interprété, non dans sa lettre, mais dans son esprit et la liberté des congrégations répond certainement à l'esprit du Concordat. Puisque vous me le demandez, je soumettrai au Saint-Siège les observations que vous venez de présenter, mais sans attendre la réponse qu'il me soit permis de protester en mon nom contre les injustes accusations auxquelles a donné lieu le récent discours du Saint-Père.

Cette phrase du secrétaire d'Etat a mis fin à l'entretien dont le ton a été d'ailleurs particulièrement cordial. Le cardinal Merry del Val, en rapportant au Pape sa conversation avec Nisard, a déclaré qu'il n'avait qu'à se louer du langage courtois et conciliant de l'ambassadeur de France.

Comme on l'a déjà annoncé, les observations faites par le cardinal en réponse à la protestation de M. Delcassé seront probablement remises au gouvernement de la République française.

L'ENLEVEMENT DES CHRISTIS

Paris, 7 avril.

La circulaire du garde des sceaux relative à l'enlèvement des croix s'est entrée dans sa période d'exécution, sans soulever beaucoup d'incidents.

Notons cependant la dépêche suivante de Rennes arrivée ce matin :

M. de Langotière, juge d'instruction à Vitry, vient de demander qu'on admette à la retraite, la suite de l'application de la circulaire du garde des sceaux relative à l'enlèvement des emblèmes religieux du prétoire.

Dans un journal de Rennes, M. de Langotière fait dire que, magistrat depuis trente-trois ans, dont vingt-neuf passés à Vitry, il a préféré descendre de son siège, plutôt que de continuer à rendre la justice dans un local où le Christ aura été banni.

A Roubaix l'opération s'est effectuée par les ouvriers du tapissier adjudicataire des travaux départementaux concernant le Palais de Justice. Ce matin, le tapissier ayant appris que c'était son personnel qui avait enlevé les Christis a fait remettre en place le croix par quatre de ses ouvriers.

Le parquet les a fait enlever à nouveau dans l'après-midi par d'autres ouvriers.

LES GRÈVES DU NORD

LA DÉFAITE DU SYNDICAT

Roubaix, 7 avril.

4,500 grévistes ont repris le travail aujourd'hui.

Le syndicat renonce à la lutte. On sait que la principale revendication consistait en la substitution du contrat collectif aux contrats privés, et qu'il entendait obliger les patrons à traiter avec lui. Or, il vient de distribuer dans ses réunions privées corporatives une circulaire par laquelle il invite les grévistes à envoyer de nouveaux dans chaque usine des délégations qui iront trouver les patrons pour essayer d'obtenir toutes les augmentations et les concessions possibles.

Le syndicat essaye de mettre son amour-propre à l'abri en engageant les délégations ouvrières à faire enregistrer par lui les résultats obtenus.

UN KRACH FINANCIER

Le « Moniteur des Rentiers ». — Nouveaux détails. — La protection de la petite épargne.

Paris, 7 avril.

Nous sommes allés, ce matin, au siège social de la Banque centrale de Crédit mobilier et industriel, 65, rue de la Victoire, où cette société occupait le rez-de-chaussée et l'entresol.

Quand nous arrivons, les employés de la maison, au nombre d'une trentaine, que l'on avait convoqués ce matin au cas où leur présence eût été nécessaire pour l'examen des registres, causent sur le trottoir.

Ce qui est arrivé, nous dit l'un d'eux, ne nous surprend qu'à moitié, quoique, à vrai dire, nous ne nous y attendions pas. Loin d'avoir l'intention de fermer la maison, la direction ne songeait qu'à s'agrandir et, il y a quatre mois environ, le directeur, M. Lepère, le seul qui ait réussi à prendre la suite, avait entamé des négociations pour acheter une forte maison de change dans le faubourg Montmartre, négociations qui n'ont pas abouti. Nous ne pouvons donc croire que la banque était sur le point de faire la chute.

Mais quand nous avons constaté le départ de M. Lepère et l'arrestation de MM. Bachevalier, Demostrie et Riollès de la Rousselière, nous avons compris alors pourquoi on nous faisait, depuis quinze jours, opérer des gratifications sur les livres, il est incontestable que ces messieurs, connaissant naturellement l'état financier de la banque, songeaient à mettre la main sur le trésor et les rendantes, projet que l'arrivée inopinée de M. Riou les a empêchés de réaliser.

Pendant que nous causons ainsi, c'est un défilé interminable de petits rentiers, de domestiques, de prêteurs pris dans la débacle qui viennent aux renseignements. Le désespoir de ces pauvres gens, dont la plupart ont retiré leur argent des caisses d'épargne pour prendre des actions de la banque en déconiture, est navrant ; c'est à peine s'ils peuvent comprendre ce qu'on leur dit, et plusieurs refusent d'y croire, plaignant, presque tous joignent leurs plaintes à celles déjà déposées.

En quittant la rue de la Victoire nous sommes allés à la chambre syndicale des banquiers, dont un membre nous a fait les déclarations suivantes :

« Cette déconvenue ne nous a nullement surpris, nous l'attendions d'un jour à l'autre, et ce ne sera pas la seule ; vous verrez dans quelque temps des officines identiques qui sauteront.

Le passif qu'on annonce ce matin comme atteignant 300,000 fr. s'élèvera à plusieurs millions.

La clientèle de cette maison était composée d'une masse de petits gens qui se figurent connaître assez de finance pour agir seuls et se font prendre à toutes les annonces des petits journaux financiers lancés par ces malins. Je sais que le *Moniteur des Rentiers* a été l'un des principaux facteurs pour empêcher les attaques qui auraient pu se produire contre lui.

La Chambre a voté la prise en considération du projet de loi de M. Archaudeau ; c'est quelque chose, mais ce n'est pas assez, car cette loi sera très facilement tournée. Ce qu'il faudrait, c'est une bonne et honnête mission qui examinerait avec soin les sociétés en formation, les augmentations de capital et surtout les émissions majeures ; cela sau-

garderait l'épargne française au premier chef. Nous avons l'espérance que M. Archaudeau réfléchira et modifiera son projet de loi dans le sens que je vous indique.

La façon d'agir de certains financiers est à l'heure actuelle une véritable infamie ; il est temps d'y mettre un terme.

Nous sommes d'accord avec notre interlocuteur. Il est temps qu'on songe à protéger la petite épargne française contre les filibustiers qui la détournent.

LA LUNE ROUSSE DE 1904

La « lune rousse » de 1904, ou plutôt la lunaison qui commence en avril pour finir en mai, partira cette année du 15 avril pour finir le 15 mai. Sera-ce une fâcheuse période ? Les agriculteurs et surtout les horticulteurs espèrent le contraire. Ils pensent que le mal sera conjuré, et que le tribut à été payé à la gelée par les froides moyennes de température du printemps de cette année. Les optimistes se réjouissent même en considérant que cette froideur a retardé la végétation et l'a par conséquent mis à l'abri, dans une certaine mesure, du roussissement qui, lorsque la lune brille à cette époque dans un ciel très pur, atteint les feuilles et les bourgeons, lesquels sont gelés, en quelque sorte, bien que les thermomètres se soient maintenus au-dessus de zéro.

Quel rôle exact jouent les radiations lunaires dans ce phénomène si souvent observé on ne le sait pas exactement. Les récentes recherches faites sur les rayons de Roentgen et les rayons X ont, en ce sujet, des aperçus scientifiques nouveaux. Bernoud a montré notamment que, dans de certaines conditions, de l'air absolument pur contenu dans un bocal et sur lequel on dirige les rayons Roentgen émanant d'un tube de Crookes, devient brouillard. Il semble que cet air ait été bombardé par ce que Faraday appelle les « ions chargés d'électricité » : ces ions se comporteraient comme des noyaux de gouttelettes de brouillard. La « lune rousse » est, pendant la période, au milieu à laquelle elle correspond, possédée peut-être électriquement une « ionisation » spéciale.

Quoi qu'il en soit, dans cette période, les dégâts sont causés à la végétation non pas directement par la gelée blanche, mais par le grand abaissement de température qui se produit dans les plantes soumises au rayonnement nocturne, lequel peut les amener à une très basse température. C'est ce refroidissement, suivi d'un brusque réchauffement au lever du soleil qui détruit les bourgeons et fait périr les jeunes pousses. Le seul moyen efficace pour y remédier consiste à diminuer l'intensité du rayonnement en couvrant comme d'un écran de fumée les plantes menacées. Lorsque le vent ne se met pas de la partie en emportant les nuages artificiels, on se trouve en général fort bien de les avoir produits.

Le Poète-Savetier

DE L'ÉCHOPPE AU THÉÂTRE

L'odyssée de Jacques Le Lorrain. — Poète-Savetier. — L'échoppe des Muses. — Poésie professionnelle. — Au théâtre.

Dimanche dernier, le nom d'un poète flamboyant au programme des théâtres parisiens. Jacques Le Lorrain, jadis poète-savetier, aujourd'hui professeur à Sainte-Barbe et auteur de *Don Quichotte*.

Il y a quelques années, on voyait, dans la rue du Sommerard, deux pauvres diables, l'un à la vérité plus que l'autre adroit à tirer le lignon et à planter l'alène. Ravadeurs et cordonniers, ils faisaient le

COURS DE LYON

Du 7 Avril 1904

CLOTURE A TERME		
97 225	Banque Ottomane	372
97 225	Nord Espagne	160 50
97 225	Saragosse	280
97 225	Rio-Tinto	329
97 225	Portugais	394
97 225	Thomson-Houston	394

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		
720	Lyon fusion ancienne	451
720	Lyon fusion nouvelle	451
720	Albi-Lyon	451
720	Albi-Lyon	451
720	Albi-Lyon	451

OBLIGATIONS

451	Lyon fusion ancienne	451
451	Lyon fusion nouvelle	451
451	Albi-Lyon	451
451	Albi-Lyon	451
451	Albi-Lyon	451

COURS DE PARIS

COURS DE PARIS

Du 7 Avril 1904

TERME		
97 225	Banque Ottomane	372
97 225	Nord Espagne	160 50
97 225	Saragosse	280
97 225	Rio-Tinto	329
97 225	Portugais	394
97 225	Thomson-Houston	394

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		
720	Lyon fusion ancienne	451
720	Lyon fusion nouvelle	451
720	Albi-Lyon	451
720	Albi-Lyon	451
720	Albi-Lyon	451

OBLIGATIONS

451	Lyon fusion ancienne	451
451	Lyon fusion nouvelle	451
451	Albi-Lyon	451
451	Albi-Lyon	451
451	Albi-Lyon	451

MINES D'OR

Paris, 7 avril.

De Beers ordin.	504	Ferreira	500
Robinson Rand	240	Kleinfontein	44 50
Robinson Rand	35 50	Geldenh. Estate	43 50
Chartered	45	Transvaal	95
Consolidated	150 50	Rocheville	29
Langlaag. Est.	64 50	Mozambique	29
Randfont. Est.	40 25	Durban	29
Simmer	39 50	Langsley	29
		Rand Mines	24 1/2

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 7 avril.

La séance a montré une tenue excellente sur le 3 0/0, une faiblesse bien naturelle sur le Fonds d'Etats, une réaction de 14 francs sur le Rio-Tinto.

Au comptant, l'action Dynamite Russe que nous avons conseillée, depuis 35 fr. a gagné 14 fr. à 85, et l'action Sole Charbonnet a monté de 205 fr. surhier, mouvement tout à fait inappréciable et par dessus tout irrésistible.

Voici les cours :

3 0/0	97,175	97,225
Extérieure	82,80	82,45
Extérieure	81,75	81,85
Extérieure	81,75	81,85
Extérieure	81,75	81,85
Extérieure	81,75	81,85

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Madrid à Cacerès et au Portugal

Recettes de la 12 ^e semaine :	Du 19 au 25 mars	Du 19 au 25 mars	Différence en 1904
Cacerès	72.543 71	76.267 38	+ 3.723 67
Ouest d'Espa-	43.075 30	42.824 02	- 251 28
Recettes depuis le 1 ^{er} janvier :			
Cacerès	916.244 13	952.912 38	- 36.668 25
Ouest d'Espa-	583.144 48	618.464 64	- 35.320 16

Annonce de dividende

Le solde du dividende qui sera proposé à l'assemblée de la Société des Bains de Mer et Cercle des étrangers de Monaco, convoquée pour le 11 avril, sera de 270 francs.

Compagnie d'Aguilas

Les bénéfices du dernier exercice, supérieurs à ceux de 1902, seront suffisants pour permettre la répartition aux actionnaires d'un dividende de 8 ou 10 francs. Il serait en même temps remboursé deux séries de bons hypothécaires.

Mais le conseil ayant été avisé que les découvertes faites dans l'ancienne propriété de Mazaron ne provenaient pas d'un filon continu, mais d'une poche, il lui a paru opportun de réduire le capital social en proportion de la diminution de valeur qui semblait affecter cette propriété.

Cette mesure doit faire l'objet d'une délibération définitive du conseil, à la séance de jeudi prochain.

Société des Chaux et Ciments Romain Boyer

L'exercice 1903 de la Société des Chaux et Ciments Romain Boyer s'est soldé par un bénéfice de 250.038 fr. 48 contre 236.341 fr. 30 précédemment. Le dividende voté par l'assemblée du 24 mars est de 6 francs bruts par action, soit 5 fr. 55 nets qui seront payés le 1^{er} avril en échange du coupon n° 5. Il a été alloué 1^{er} f. 67 à chaque part de fondateur.

Les sommes affectées aux amortissements et réserves s'élèvent à 28.253 fr. 03.

En Passant...

Le charmant volume de notre collaborateur Léon Borge obtient un vif succès auprès des amateurs d'œuvres jolies et simples.

Ce petit livre, vêtu de rose, plaît sur tout par sa philosophie souriante, mélangée parfois, amère jamais.

Nos lecteurs peuvent se procurer *En Passant...* dans nos bureaux, au prix de deux francs. On peut également se le procurer par correspondance.

Le Gérant : CH. LAMBERT

Tirage sur machines rotatives Marinoni
40.000 exemplaires à l'heure.

Imp. WALTER ET C^e, 3, rue Stella. — Lyon

LIQUIDATION JUDICIAIRE

LIQUEUR

DE L'ESTÉREL

Vente de la marque de fabrique

De 320 hectolitres de liqueur préparée

Accessoires. — Matériel important

Pour tous renseignements, s'adresser : M^r TRILLAT,

avocat, place du Change, 2, Lyon

Moi je fume la "BLOC-SUEZ"

LOTTERIE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE A VALENCIENNES (Nord)

150.000 10.000

Plus 115 autres lots de 1.000, 500, 100

117 lots 130.000

Prix du billet : 10 fr.

Tirage 15 décembre 1904. On trouve des billets dans

tous les bureaux de tabac, librairies, P. rec.

à domicile, s'adresser à M^r de Valenciennes, 62, r. République,

valant du montant des billets en espèces ou en bons de

remboursement.

A céder à Lyon (c. santé),

tr. anc. HETEL d. m.

et de messag. 24 chev. rapp.

20.000 p. an. P. 16.000, fac. av.

gar. S. ad. M. F. Fogel, 42, ch.

Chouans.

MÉNAGE aux environs

de Lyon, de

demande la garde d'un enfant.

Excellentes références. S. ad.

à M. Bret, tisseur à Soucieu-

en-Jarret (Rhône).

M^{me} YVON

célèbre somnambule. J'ins-

truis, guide et console sur

toutes choses de la vie, passé,

présent et avenir. Consul-

tations depuis 1 franc de 8 h.

matin à 7 h. soir et par cor-

respondance.

Pour Vendre des

LIVRES D'ÉTUDES

Adressez-vous à la

Librairie UNIVERSSELLE

Théophile GORAUS

Quai de l'Hôpital, 67

LYON

Vient de Paraître

DIRECTION

rue de Vauvray,

TOUT-LYON ANNUAIRE

des Salons de LYON Villefranche, Vienne

et Villégiatures de LYON Bourgoin, Roanne

EN VENTE :

A l'Agence Fournier

14, rue Confort, 14

Chez les Principaux

Libraires 0000

5 fr.

Adresses à la Ville et à la Campagne,

Jours de Réceptions des Gens du Monde :

Noblesse, Magistrature

Armée, Haut Commerce

1904

ALBERTIN & C^e Pâtes Alimentaires

EXTRA

S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publiée sous toutes ses formes

Amer, Tonique, Hygiénique

Apéritif, Digestif

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

Exiger la Bouteille d'origine

FERNET-BRANCA

des FRATELLI-BRANCA

DE MILAN

Les SEULS qui en POSSÈDENT

le Véritable Procédé

La publicité la plus économique

et la moins chère

Les Mardis et Vendredis

NOS

PETITES ANNONCES

ÉCONOMIQUES

La ligne

34 lettres 0.25

minimum

2 lignes

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE & COMMERCIALE

Agence S. P. A.

52, rue de la République, 52, LYON

est chargée exclusivement de recevoir

les « Petites Annonces Économiques ».

— Par correspondance, envoyer bons-

poste ou timbres-poste.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande une employée intéressée,

dispos. de 5 à 6.000 fr. p. don. extens. à

com. en pl. prospér. Appoint. 4.000 fr. et 5 0/0

sur ses ventes. Ec. port. du talon du

mandat-poste n° 461, poste restante, Lyon.

On dem. hom. dam. j. gens p. trav. ch. soi

t. l'an. V. M., 4, r. Nationale Gray (H.-S.)

DEMANDES D'EMPLOIS

Dame ayant filleule, pet. retraite dem. pl.

de conf. ch. M. seut, réf. de 1^{er} ord. Ec.

chez M. Cognet, cours Lafayette, 79.

Jeune homme 18 ans, au courant de la

quincaillerie, bonnes références désire

place dans maison quincaillerie. Ec. S.P.A.

52, rue République, Lyon, G. H.

REPRÉSENTANTS

Représent. sérieux demand. p. huiles, sa-

vons, cafés verts. Ec. à Estellon, à

Salon (B.-d.-R.).

SPORT

50 bicyclettes modèle 1904, pneus Dunlop

val. 200, garanties, excellentes comme

réclame 200 fr. jusqu'au 31 mars seulem.

Stock pneus Dunlop, Soly, Continental,

Michelin, Dutrieux, 61, rue Duquesne.

CYCLES

Cycles Cottier, Castoldi et Triumphi

éch. rép. fac. palem. loc. mal. neuf, 144,

r. Vendôme.

CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS

Prêts aux gens solvables 3 0/0 discrétion.

Roger, 43, rue des Rigoles, Paris.

Prêts aux commerçants, cultivateurs, et t.

gens solvables. 3 1/2 %. Discrét. Roger,

43, rue des Rigoles, Paris.

INSTITUTIONS, COURS & LEÇONS

Anglais. Leçons p. prof. anglaise dipl. méth.

rapid. Miss Hazelwood, 141, r. Vendôme.

MARIAGES

Mariage rich. dot dep. 10.000 fr. à pl. mil.

E. Sage, 8, r. Paul-Chenavard, de 247 h.

Veuve, 47 a., 700 fr. rente, s. enf. ép. pet.

retr., empl., com. Simon, q. d. Vaise, 25.

VENTES & ACHATS DE FONDS DE COMMERCE, IMMEUBLES

A vendre, p. c. d. santé, tr. b. com. d. blanc.

sit. ass. à j. ménage ou à deux assoc.

Aff. 2.000 f. p. m. just. et allant toujours

en augment. Joli mag. c. Lyon, p. d. frais,

p. 18.000 f. t. compris. Ec. port. du talon du

collis-postal 5.896, poste restante, Lyon.

Pour 7.500 f. en march. et 4.500 f. matériel,

fonds et client. l'on vend. des t. j. com.

de vins fins en bout. en caisses, p. occ. 2

ou 3 pers., hom. et dam. Joli mag. et entr.

au centre de Lyon. Ec. au port. du talon,

mandat-poste n° 145, poste rest., Lyon.

A vendre propriétés bourg., villas, domai-

nes, terrains b. sit. p. const. M. Moulin,

géomètre à Vaugneray (Rhône).

OBJETS D'OCCASION

Œuvres Victor-Hugo, 12 vol. en liv. in-8,

illust. 10 fr. S. ad. concierg. 23, q. d. Relz.

Carrousel-velo-rapide-national f. 20.000 fr.

recet. p. an don. 50 0/0 b. den. j. h.

act. ass. av. app. 2.000 fr. int. 50 0/0 S. ad.

S. P. A., 52, rue République, Lyon.

Bonne occasion. Désirant ne plus avoir de

voiture, on vendrait coupé 3/4 t. b. état

roues caoutchouc. Prix tr. modéré, rue

Auguste-Comte, 16 (au concierg.), Lyon.

Appareil fotogr. objectif Darlot, presse

à saigner, presse lithogr. Beau micros-

cop, lampes à arc, démailleur de mineur,

lanterne d'auto et bicycl. Téléph. herbiers,

coquilles, livres, ch. mod. pharm. S. ad.

matinée Viallon, 281, r. Paul-Bert.

LOCATIONS

A louer local pour bureaux ou magasins,

4, rue Grenette, 1^{er} ét., 5 fenêtres sur

rue. Pr. 1.000 fr. peut se div. S. ad. concierg.

A louer à St-Genis-Laval, villa 8 p. t. b. vue

pet. jard. d'ag. et fr. S. ad. M. Grandaux,

mail-mag., à St-Genis-Laval, r. d. Halles.

A louer, touchant Trévoux, villa confort.

meublée, 17 pièces, écurie, remise, parc.

S. ad. Baroulier, rue Childebert, 4, Lyon.

A louer, chemin des Pins, 72, passage de

trois tramways, grand local, clos de

mur, avec portail, composé d'un hangar

très élevé, de 300 m. de surface avec cour

devant 270 m. et joli bureau de 30 m. car-

rés, le tout bien fermé en très bon état,

avec eau, électricité, cabinets d'aisances à

chasse, conviendrait pour entrepreneur

ou toute industrie. S. ad. A. Bastet, tapis-

série, 3 et 5, rue Prédic-Carnot, Lyon.

AVIS DIVERS

Institut Grille, q. d. Brotteaux, 7. Les con-

sultations non payantes ont lieu le ma-

tin de 9 à 11 h. et le soir de 3 à 5 heures.

12 c. Vitton. Fabrik. bas élastiq. vario.

extr. 3 fr.

M^{me} Franc, cartom., massage médic., rue